



HAL
open science

Processus morphologique des unités graphiquement complexes en français réunionnais

Leïla Caid Capron

► **To cite this version:**

Leïla Caid Capron. Processus morphologique des unités graphiquement complexes en français réunionnais. Travaux & documents, 1994, 04, pp.21–33. hal-02170727

HAL Id: hal-02170727

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-02170727>

Submitted on 5 Mar 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Processus morphologique des unités graphiquement complexes en français réunionnais¹

Leïla CAID CAPRON
Doctorante
Université de Provence

Préliminaires

Les unités complexes en français réunionnais présentent des particularités et une certaine originalité² dues au contact avec le créole réunionnais et aux emprunts directs au créole. Une certaine richesse ressort des métonymies et métaphores passées dans la langue, formes concrètes et imagées d'expression. En outre, souvent, la création néologique n'est ni ponctuelle, ni désordonnée. Il est donc intéressant d'en voir les principes. Notre étude s'attache essentiellement à l'analyse de la formation des unités lexicales complexes en français réunionnais, de leurs processus de construction.

-
1. Une unité graphiquement complexe est un syntagme lexicalisé. C'est un mot composé en grammaire traditionnelle.
 2. Cette originalité en synchronie par rapport au français standard provient souvent de la conservation d'usages anciens d'apports de différents français dialectaux à l'origine du créole réunionnais dont le lexique a souvent été re pris en français réunionnais.

Corpus

Le corpus a été établi à partir d'un ouvrage et de questionnaires. L'ouvrage est celui de M. Carayol, *Les particularités lexicales du français réunionnais* (Nathan, 1985), source particulièrement riche d'informations lexicales sur le français réunionnais. Les questionnaires, oraux, ont été soumis à divers informateurs notamment lorsqu'il s'agissait du champ lexical de l'assistance sociale, à des médecins de pratique scolaire et libérale, à une secrétaire médicale et à une employée de mairie. Les émissions radiophoniques et le journal parlé locaux ont enrichi notre corpus d'une série d'expressions liées à des thèmes d'actualité.

Introduction

La composition, un des procédés lexicologiques qui contribuent à la néologie lexicale, se distingue de la dérivation — utilisation d'affixes lexicaux pour passer d'une catégorie à l'autre (par exemple : *pêcher* > *pêcheur*) — du fait qu'elle se construit généralement à partir d'au moins deux éléments qui peuvent apparaître comme des unités libres dans le discours : *chou-fleur*, *pomme de terre* (en français standard et en français réunionnais).

Mais dans la composition comme dans les bases dérivées, on observe des rapports de type prédicatif :

- ◇ *un menteur* (base dérivée) : une personne qui ment ;
- ◇ *un becqueur-de-clé* (mot composé) : une personne qui becque des clés, c'est-à-dire une personne qui travaille occasionnellement ;
- ◇ *un chargeur de l'eau* : une personne qui « charge de l'eau ». « Charger de l'eau » est une expression imagée signifiant « mentir », « raconter des histoires ».

La composition est un procédé qui utilise l'association de plusieurs bases parfois reliées par un affixe lexical. Il est donc possible d'avoir en français réunionnais des unités composées de plus de deux lexèmes :

Fromage tête de mort (= Fromage de Hollande) ;

Fil-ver-à-soie (= Fil de lin).

Pour décider du degré de lexicalisation des unités composées³, on se sert des critères de substitution d'un élément de l'unité lexicale ou d'inséparabilité qui indiquent s'il s'agit d'un syntagme libre ou non. Il est par exemple impossible de substituer un élément dans le mot composé suivant : un *becqueur de clé* : un **becqueur de travail*. En outre, *becqueur de clé* forme une seule unité de fonctionnement : un *becqueur de clé*, un débrouillard.

Bien que *békèr*⁴ existe en créole réunionnais, il n'est pas employé en français réunionnais. Ainsi *becqueur de clé* n'a pas été formé parallèlement au créole réunionnais en français réunionnais à partir de lexèmes existant en français réunionnais. C'est, à notre avis, un emprunt direct de l'unité lexicale *becqueur de clé* au créole réunionnais. Le contenu de l'unité sémantique est compris par le locuteur du français réunionnais, généralement locuteur du créole.

Il nous semble difficile de postuler un argument ou de formuler des critères précis pouvant expliquer la possibilité de calquer ou d'emprunter tel ou tel élément du français réunionnais au créole réunionnais et de la même façon de réfuter l'éventualité de l'emprunt ou du calque d'un autre élément. Mais le problème de frontières de langues (créole réunionnais et français réunionnais) n'est pas notre propos ici.

3. Elles sont appelées différemment selon les linguistes : lexie (B. Pottier), synapsie (E. Benveniste), synthème (A. Martinet), unité syntagmatique (L. Guilbert), unité phraséologique (Dubois).

4. « *Békèr* : N. Parasite, individu vivant au crochet des autres, pique-assiette. *Békèr-de-clé* : N. 1. Individu sans travail fixe et vivant d'expédients... » in Daniel Baggioni : *Dictionnaire créole réunionnais/ français*, Azalées éditions 1990.

Comme J. Gardes-Tamine, on exclura les compositions savantes d'origine latine et/ou grecque comme « *anthropologue* où ni *anthrope* ni *logue* ne se rencontrent seuls alors même qu'à la différence des suffixes et des préfixes ils peuvent servir de base à des dérivés : *anthropien*, *logistique*, etc. »⁵

Aussi, ces compositions savantes n'étant pas des créations du français réunionnais mais des emprunts directs au français standard, elles n'ont pas été retenues dans la présente étude ; ne l'ont été que les unités graphiquement complexes avec des mots isolés susceptibles d'apparaître comme des unités libres, notamment certaines lexies, calques⁶ du créole réunionnais.

Leur originalité est de laisser entrevoir des traces de la langue créole, plus souple que le français standard tant au point de vue syntaxique que lexical.

Il existe divers procédés de formation de l'ensemble de ces mots composés en français régional dont la productivité (productif/ non productif), l'actualité (vivant/ fossile), la disponibilité (ouvert/ fermé) sont variables selon l'association de bases et d'affixes choisis.

Dans leur formation, des phénomènes de métaphore et de métonymie interviennent souvent, parfois avec une certaine régularité (*ped de....*, *bois de...*). Ils retiendront notre attention après quelques réflexions générales sur la composition en français réunionnais.

Nous analyserons ensuite le champ lexical particulièrement ouvert de l'assistance sociale, reflet des réalités de notre région. Dans ce domaine précis, les sigles et acronymes fonctionnent souvent dans la langue courante tout aussi bien que les mots composés « complets ».

5. Cf. Joëlle Gardes-Tamine : *La grammaire 1) Phonologie, morphologie, lexicologie*, Cursus- Armand Colin 1990 : 69-70.

6. Calque : emprunt de tout élément d'une langue (lexème, affixe...).

2. Quelques généralités sur la composition en français réunionnais

2.1. *Emploi d'un article défini à l'intérieur de l'unité composée*

Nous avons un reflet des vocables du créole réunionnais dans les unités composées du français réunionnais : ce qui peut apparaître comme un article en français fait partie du lexème en créole réunionnais. Aussi, lorsqu'il y a eu la formation d'un mot composé en créole réunionnais emprunté par le français réunionnais avec une adaptation phonologique, l'article subsiste à l'intérieur du syntème :

- ◇ *enfant-la-misère* : enfant qui subit « la misère » (= grande pauvreté) ;
- ◇ *paysage-la-misère* : paysage où s'étale « la misère » (= la pauvreté) ;
- ◇ *sourire-la-malice* : sourire qui révèle une certaine « malice » (= méchanceté) ;
- ◇ *pipe-les-hauts* : « pipe »⁷ (= petit blanc) vivant dans les « hauts ».

2.2. *Le trait d'union*

La présence du trait d'union n'est pas déterminante dans l'identification d'un mot composé en français réunionnais. Il n'existe pas de règles précises dans ce domaine. En effet, par définition, une langue régionale n'est pas régie par des autorités régulatrices telles que l'Académie Française ou l'École. Cependant, tout scripteur peut utiliser le trait d'union pour indiquer qu'il a ressenti l'unité sémantique du contenu du composé :

7. Nous noterons que *pipe* employé seul désigne comme *pipe-les hauts* un blanc vivant dans « les hauts » ou originaire « des hauts ». Le lieu de résidence actuel ou d'origine fait donc partie des propriétés sémantiques intrinsèques liées à la dénomination de ce groupe ethnique.

« Ce grand four de cinq mètres où tu étais comme une tortue-bon-Dieu sur un dôme (...) » (Albany, *Vavangue*, p. 32)

« Il s'imaginait les taquinant du bout des bâtons de filaos (...) retaillés au verre-bouteille. » (Gauvin, *Quartier trois lettres*, p. 40)⁸

Ainsi, le trait d'union est un indice suffisant mais non nécessaire dans les mots composés et aucune règle ne peut être énoncée. Cependant, dans les constructions de composés « provisoires » (j'emprunte le terme à Arrivé⁹) ou rares tels que :

- ◇ *un casse-papaye-sans-galette*¹⁰ (rare) ;
- ◇ *le Monsieur-qui-a-vécu-au-Vietnam* (provisoire ou situationnel).

Le trait d'union confirme dans ces cas qu'il s'agit d'un mot composé.

2.3. *Élément déterminé / élément déterminant*

Dans les composés métaphoriques ou métonymiques, l'élément déterminé est généralement le N1 et l'élément déterminant le N2 : *citron galet*, *pied de letchis*, *bois de cannelle*.

L'élément N1 est le nom nucléaire et N2 est un nom dépendant déterminant. Aussi N1 fait référence à un terme générique dont le sens est précisé par N2.

-
8. Auteurs cités par M. Carayol in *Particularités lexicales du français réunionnais*, Nathan 1985 : 304 et 305.
une *tortue-bon-dieu* : une coccinelle ;
une *verre-bouteille* : un tesson de bouteille.
 9. Cf. M. Arrivé, F. Gadet, M. Galmiche : *La grammaire d'aujourd'hui, guide alphabétique de linguistique française*, Flammarion, Paris 1986.
 10. Cf. M. Carayol, 1985 : 260 : *casse-papaye-sans-galette* : Individu de grande taille.

3. Quelques procédés de formation des mots composés en français réunionnais

3.1. Composition avec métonymie

La métonymie, procédé stylistique par lequel on exprime l'effet par la cause, le contenu par le contenant, le tout par la partie, etc., est employée en français réunionnais dans la formation des composés qui ne sont pas des calques du français standard dans lequel ces unités lexicales n'existent pas. Ce sont des emprunts au créole réunionnais.

Ainsi en français standard, nous avons les suffixes *-er* ou *-ier* ajoutés au nom d'un fruit, d'une fleur ou d'un légume pour désigner l'arbre ou la plante correspondante : *manguier*, *fraisier*, *cacaoyer*...

En français réunionnais, nous avons habituellement : « pied de » + le nom du fruit, de la fleur ou du légume correspondant pour désigner l'arbre ou la plante entière qui les produit :

◇ *pied de letchis ; pied de goyave ; pied de goyavier*¹¹ ; *pied de mangue ; pied de bringelle*¹² ; *pied de flamboyant etc.*

Cette appellation métonymique a rendu inutile les suffixes du français standard *-er* ou *-ier*. Mais ce procédé ne peut être utilisé pour désigner tous les arbres. Il existe une autre formation de composés métonymiques pour d'autres arbres :

◇ *bois de* + *N2* (-fruit, -fleur) fait généralement référence aux arbres dont l'écorce ou les feuilles sont utilisées pour des décoctions ou des tisanes :

◇ *bois de bassin* : (*Homalium paniculatum*) Arbre ;

◇ *bois de cannelle* : cannelier ;

◇ *bois de champac* : (*Michelia champaca*. Linaé)

11. *Goyavier* en créole réunionnais et en français réunionnais désigne une variété de goyave des bois. Nous voyons là que le suffixe *-ier* ne fonctionne pas comme en français standard. Nom de fruit + *-ier* ne désigne pas un arbre dans ce cas.

12. *Bringelle* est un mot d'origine indienne signifiant « aubergine ».

Espèce de magnolia d'origine orientale (Indes, Indochine) ;

- ◇ *bois de couleur* : Désigne les espèces les plus courantes des forêts, sans doute en raison des teintes variées du bois de ces arbres (cf. bois rouge, bois noir, etc.) ;
- ◇ *bois de fer* : (Sideroxylon borbonicum) Arbre de la forêt hygrophile de basse altitude, de la famille des sapotacées ;
- ◇ *bois de gaulette* : (Doratoxylon mauritianum) Arbre.

Chacun des deux procédés (pied de..., bois de...) n'est donc pas utilisé indifféremment. L'un réfère à des arbres fruitiers, des plantes grimpantes, l'autre à des arbres des forêts ou à usage médicinal.

Ce sont des procédés de création fixes et fossiles bien qu'il soit possible d'imaginer une certaine productivité dans le cas d'apparition de nouvelles plantes ou arbres dans la région¹³.

3.2. Composition avec métaphore

La métaphore est un trope qui consiste à faire un transfert de sens d'un terme concret dans un contexte abstrait par substitution analogique d'une propriété contenue dans la signification du lexème.

Dans les composés du français réunionnais deux noms sont juxtaposés N1 + N2. Le second nom (N2) met en relief une propriété précise de l'objet désigné par N1 :

- ◇ *un citron galet* : un citron dur comme un galet (= une pierre) ;

13. Il est intéressant de noter des emplois métaphoriques de composés construits à partir de ces procédés métonymiques. Ainsi : *pied de cœur* : estomac ; *pied de cou* : la base du cou ; *pied de riz* : celui qui subvient aux besoins de son partenaire.

- ◇ *zéro-calebasse* : zéro pointé¹⁴ (une calebasse est un fruit ou récipient rond. C'est donc une insistance sur la forme du nombre (0) symbolisant le caractère nul d'un travail par exemple).

La propriété rehaussée par N2 permet dans certains cas de singulariser un élément à l'intérieur d'une série. La désignation de la faune et de la flore locales abondent en composés de ce type.

- ◇ *Le poisson-ananas* est un poisson ainsi nommé à cause de sa couleur qui se rapproche d'une variété d'ananas très rouge qu'on appelle ananas le diable en créole ;
- ◇ *Le poisson-demoiselle* est un poisson marin de petite taille (de l'ordre du décimètre). (Les poissons demoiselles constituent la famille des Pomacentridés) ;
- ◇ *Le poisson l'armée* ou *poisson navire* (ou *rascasse*) est un poisson marin de taille modeste de la famille des Scorpenidés (poissons scorpions) ;
- ◇ *Le poisson lune* ou *poisson-mole* (nom scientifique : *Mola mola*) est un poisson marin pélagique de la famille des Molidés (du fait de sa forme qui évoque une meule). Il présente une morphologie particulière : le corps est en forme de disque ;
- ◇ *Le poisson-papillon*¹⁵ est un poisson de petite taille (max. 20 cm) au corps comprimé latéralement, en forme de disque. Il doit son nom à sa coloration particulière ou à sa façon de nager autour des madrépores comme les papillons le font sur les végétaux.

Nous devons ajouter que bien qu'il soit possible de substituer d'autres éléments à N2, ici, nous avons tout de même des mots composés. En effet, N1 + N2 forme une unité

14. Cf. M. Carayol, *op. cit.* : 307.

15. Tous ces exemples (sauf le premier) ont été pris dans C. Barat et R. Robert : *Dictionnaire Illustré de la Réunion*, 1992.

lexicale. Elle a un référent extra-linguistique différent à chaque fois (cf. billard français, billard américain).

Les champs lexicaux de la faune et de la flore sont en principe fermés, tous les éléments dans ce domaine ayant déjà obtenu une dénomination, souvent grâce à la composition. Ce procédé (en combinaison avec la métaphore ou la métonymie¹⁶) semble plus maniable et plus créatif que la dérivation.

4. Le champ lexical de l'assistance sociale

4.1. *Les mots composés*

Même si la départementalisation date de 1946, nombre de mesures sociales n'ont été appliquées à la Réunion que dans les années 70. Tout un vocabulaire administratif fait de mots composés et/ou de sigles ou acronymes apparut avec leur mise en application.

Trop savants, ils furent vite remplacés par des appellations souvent composées à partir de mots simples de la langue courante à la portée de tout un chacun :

- ◇ *Les feuilles bleues* (feuilles de couleur bleue de l'A.M.G. : Aide Médicale Gratuite). Ce sont des imprimés utilisés par la DASS pour l'aide médicale gratuite accordée aux plus démunis. *Les feuilles bleues* sont alors associées à la situation de cette catégorie sociale ;
- ◇ *Les feuilles roses* correspondent à une aide accordée aux familles qui ont un revenu faible. Elles ont un pourcentage de 0 à 20 % de participation pour les frais médicaux selon leur situation ;

16. Le recours aux tropes a permis dès l'origine au créole et au français réunionnais d'intégrer dans la langue courante des termes d'origine technique empruntés notamment au lexique de la mer (*chavirer, souquer, amarrer...*).

- ◇ *Les feuilles jaunes* symbolisent l'aide médicale accordée aux agriculteurs ;
- ◇ *L'argent-salarié* désigne la retraite versée par la Sécurité Sociale d'après les cotisations de chaque individu ;
- ◇ *L'argent-femme-seule* est une appellation concrète de l'allocation versée aux mères célibataires sans emploi. Autrement dit, c'est l'A.P.I. (l'allocation de parent isolé, qui est généralement une femme) ;
- ◇ *L'argent-carnet*, autre allocation, n'existe plus depuis l'apparition du R.M.I. Une aide d'environ 400 F par enfant était versée aux familles sans ressources. Elle était accordée par la mairie sur la présentation d'un carnet. D'où l'appellation.

Parfois une certaine crudité ressort de ces appellations allusives : il existait un synonyme de l'argent-carnet : *l'argent-braguette*. Le terme était employé par dérision. Il l'était donc nécessairement par d'autres locuteurs que les bénéficiaires de cette allocation.

Si certains composés typiques du français réunionnais ont été créés pour remplacer un certain nombre de composés savants ou de sigles, certains sigles ou acronymes ont été vulgarisés en l'absence de toute conscience du détail de leur origine et de leur signification.

4.2. Sigles, acronymes

Le procédé de composition, on l'a vu, associe des unités du lexique qui sont le plus souvent des formes écrites libres à l'exception des formations savantes. Il s'agit maintenant d'étudier les compositions qui utilisent des segments d'unités, où le procédé d'association s'accompagne de réductions diverses.

La réduction ne retient que la lettre initiale, il s'agit de sigles ; lorsque la réduction utilise des segments du niveau de

la syllabe, il s'agit d'acronymes. P.C.R. (Parti Communiste Réunionnais) est un sigle, ARAJUFA¹⁷ est un acronyme. Dans un acronyme, les voyelles qui servent à faciliter la prononciation des consonnes ne sont pas extraites entièrement des initiales des mots qui constituent le sigle.

La plupart des sigles ou acronymes concernent des institutions ou associations particulières et sont donc des noms propres (ARIFOC, FASSO)¹⁸, qui ne font pas partie du lexique de la langue¹⁹, même s'ils y jouent parfois un rôle. Aussi, cette partie se réduira-t-elle à l'étude de deux exemples privilégiés : FASSO et RMI²⁰.

Le FASSO qui est un des thèmes traités actuellement avec le RMI sur Radio-Doléances de Freedom²¹ est associé à la gratuité des cantines scolaires. Mais peu de gens, d'après notre enquête, sont au courant de la signification réelle de ce sigle. Le FASSO était à la source un prélèvement obligatoire sur les allocations familiales et sur les bourses scolaires. Mais depuis le 1^{er} juillet 1993, avec l'alignement du montant des allocations familiales sur celui de la métropole, il y a eu suppression de cette retenue sur les allocations familiales. Par conséquent, les cantines ne sont plus gratuites (conséquence sociale : beaucoup d'enfants ne vont plus à la cantine).

Autre thème débattu : la suppression éventuelle du RMI²² qui est actuellement à l'état de projet de loi. Qui se souvient encore du sens du sigle RMI ? Il semble que le RMI soit

17. ARAJUFA : Association Réunionnaise d'Aide Judiciaire aux Familles.

18. ARIFOC : Association Réunionnaise Interprofessionnelle de Formation Continue.

FASSO : Fond d'Aide Sanitaire et Sociale Obligatoire.

19. Ils sont en principe des noms propres car ce sont des noms définis faisant référence à une seule réalité extra-linguistique.

20. RMI : Revenu Minimum d'Insertion. Cette mesure sociale est non spécifique à la Réunion mais y est très débattue.

21. Freedom est une radio « libre ». Sa Radio-Doléances renseigne et écoute les plaintes sur l'assistance sociale à la Réunion.

22. RMI est souvent prononcé /Remi/. Les habitudes articulatoires du créole réunionnais ont entraîné naturellement l'ajout du son /e/ et /em/ et transformer donc le sigle à l'oral en un véritable mot avec succession de consonnes et de voyelles.

considéré comme une allocation de chômage qui ne peut être supprimée.

Conclusion

Ainsi, la composition en français réunionnais révèle une certaine souplesse dans sa construction.

- ◇ La langue recourt à des formants de dérivation pour marquer le lien entre les lexèmes qui forment une unité lexicale : un *becqueur-de-clé*.
- ◇ Elle recourt aussi à la juxtaposition de lexèmes : *citron galet*. Les relations métonymiques ou métaphoriques y sont implicites.
- ◇ Elle peut créer des unités lexicales graphiquement complexes formées d'un N1 et d'un GN2 qui est composé lui-même de deux lexèmes (exemple : *fromage-tête-de-mort*).
- ◇ Ces créations peuvent appartenir à des domaines fermés ou ouverts :
 - a) sont fermés les domaines dont tous les éléments ont été répertoriés. Les composés sont fossiles et leur forme manifeste une certaine régularité (exemple : pied de + N2, bois de + N2).
 - b) sont ouverts les domaines comme celui de l'assistance sociale. L'innovation lexicale est liée, là, à une grande possibilité de l'évolution des réalités locales.

